RAPPORT ANNUEL

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
Rapport d'activités

ANNÉE 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM 3

2. MISSION ET VISION 4

A. MISSION 4
B. VISION 4

3. ORGANIGRAMME 5

4. ACTIVITÉS 6

A. PREVENTION CATEGORIE 1 6
B. PREVENTION CATEGORIE 2, 3 ET 4 6
C. INTERVENTIONS D'URGENCES INCENDIES 8
D. INTERVENTIONS D'URGENCES MEDICALES 12
E. ENTRAIDE MUTUELLE 13
F. PARTICIPATIONS DIVERSES 14

5. RESSOURCES FINANCIÈRES 15

A. ETAT FINANCIER 2021 15
B. BUDGET 2022 16

6. RESSOURCES HUMAINES 18

A. FORMATIONS 18
B. PROMOTIONS ET EMBAUCHE 21
C. DEPARTS ET DEPLACEMENT 21

7. OBJECTIFS NOUVELLE ANNÉE 22

8. ANNEXE « A » 23

1. MOT DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM

Madame la Mairesse,
Membres du Conseil municipal,
Madame la directrice générale,

L'année 2021 étant déjà terminée, il est temps de faire le bilan sur les activités du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Jacques-le-Mineur.

Commençons par souligner le fait que l'année 2021 marque une 2e année en pleine pandémie en raison de la présence du virus de la Covid-19.

Encore cette année le service incendie de Saint-Jacques-le-Mineur n'a pas fait exception à la qualité de son service malgré cette malheureuse situation.

La direction, ainsi que tous les pompiers qui composent le service ont dû modifier leurs méthodes d'intervention principalement au niveau médical. Le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur, a agi de façon proactive en instaurant pas moins d'une vingtaine de mesures de protection à l'intérieur de la caserne ces deux dernières années, dont notamment certaines mesures applicables à l'ensemble de la Municipalité. Toutes ces nouvelles mesures ont été appliquées dans le but d'assurer la santé et la sécurité des Jacqueminois, des Jacqueminoises et de l'ensemble du personnel municipal, afin d'éviter des bris de services. D'ailleurs, un projet compensatoire en garde interne, d'une durée de trois mois, a vu le jour de juin à septembre 2021. Des pompiers supplémentaires se sont ajoutés à l'équipe déjà en place afin d'assurer un service efficient et de qualité à l'ensemble de notre population. Une utilisation judicieuse du budget a permis de réaliser ce projet sans coût additionnel.

Je termine en remerciant tous les pompiers du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur qui, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, veillent à la sécurité de tous.

En vous souhaitant une bonne lecture!

Alexandre Ducharme St-Amour

Directeur du Service de sécurité incendie par intérim

2. MISSION ET VISION

a. Mission

Les membres du Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ont pour mission d'intervenir sur le territoire de la municipalité par des actions permettant de sauvegarder la vie des citoyens, de protéger leurs biens et de préserver l'environnement. Cette mission se réalise lors des appels incendie, d'urgences médicales ou de toute autre situation urgente où la vie des citoyens pourrait être en danger.

Le Service de sécurité incendie à comme objectif d'établir des programmes de prévention, d'éducation du public, ainsi que d'intervenir lorsque la sécurité des citoyens est menacée. De plus, le Service de sécurité incendie contribue à la conservation du patrimoine et au développement durable de la communauté jacqueminoise.

b. Vision

La vision du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur est d'offrir à la population un service de qualité, efficace, efficient tout en respectant la capacité financière de la municipalité et en optimisant les ressources disponibles. Le tout, afin de répondre aux plus hautes exigences en matière de protection incendie. Par son approche préventive d'éducation et d'intervention, le Service de sécurité incendie vise à offrir un service de qualité aux citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur en ce qui concerne la gestion globale des risques en matière de sécurité incendie, de sécurité civile et d'urgence médicale.

3. ORGANIGRAMME

À la fin de l'année 2021, le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur était composé d'un directeur, de 4 lieutenants et de 12 pompiers et premiers répondants répartis dans quatre équipes d'intervention comme le présente l'organigramme suivant :

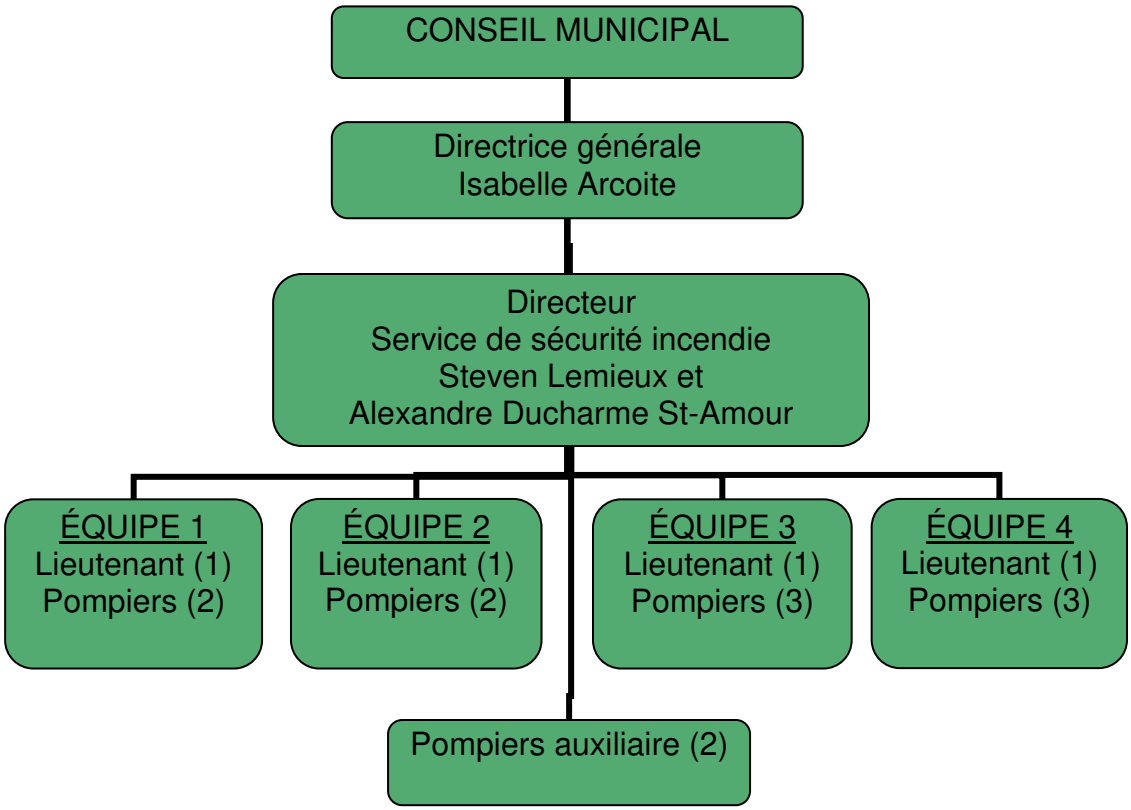

4. ACTIVITÉS

a. Prévention catégorie 1

L'une des responsabilités assumées par le service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur, est la prévention des incendies dans les bâtiments de catégorie 1 représentant des risques d'incendie faibles, soit les bâtiments résidentiels d'un ou de deux étages et d'un ou de deux logements.

Catégorie 1 (risques faibles)
Résidentiel

- Types de bâtiments : bâtiments d'un ou deux étages, d'un ou deux logements, isolés ou jumelés.

Exemples : cottage, bungalow.

La mise à jour du des données de prévention doit se faire aux trois (3) à cinq (5) ans, entre les mois d'avril et d'octobre, tel que prévu par le schéma de couverture de risque de la MRC des Jardins-de-Napierville. Les pompiers doivent rencontrer les citoyens et leur prodiguer des conseils de prévention. Ils s'assurent, entre autres, de la présence d'avertisseurs de fumée et de leur bon fonctionnement.

En temps régulier, la prévention des incendies dans les bâtiments de catégorie 1 s'effectue par les intervenants du Service, au moyen de visites à domicile ou sur les lieux de prévention. Avec la pandémie et le décret ministériel empêchant les visites à domicile, le Service a procédé à la collecte d'information au moyen de formulaire d'auto-inspection à remplir à la maison. Malgré cette contrainte, le Service a dépassé en 2021 son objectif de prévention résidentielle.

Données statistiques :

626	Nombre d'unités à risque faible de catégorie 1
130	Nombre de formulaires qui ont été distribués
81	Nombre de formulaires retournés
62	Pourcentage du taux de réponse
30	Nombre d'unités visitées par le service de prévention de la MRC
160	Nombre d'unités couvertes en prévention en 2021

b. Prévention catégorie 2, 3 et 4

La prévention des incendies dans les bâtiments de catégorie 2, 3 et 4, soit les risques d'incendie moyens, élevés et très élevés, est assumée par la Municipalité régionale de comté (MRC) des Jardins-de-Napierville.

Catégorie 2 (risques moyens)
Résidentiel

- Types de bâtiments : bâtiments d'au plus trois étages qui répondent à au moins un de ces critères :
    - de trois à huit logements, isolés ou jumelés;
    - de huit logements ou moins, en rangée;
    - isolés et abritant un local commercial.

Exemples : maison individuelle en rangée, quadruplex isolé sur deux étages, duplex jumelé et triplex isolé avec petit commerce.

Commercial et industriel

- Types de bâtiments : bâtiments d'au plus deux étages, isolés, avec ou sans logement résidentiel et dont l'aire au sol est inférieure à 600 m2.

Exemples : boutique / magasin, entrepôt et petit commerce d'alimentation isolé avec résidence au 2e étage.

Catégorie 3 (risques élevés)
Résidentiel

- Types de bâtiments : bâtiments d'au plus six étages qui répondent à au moins un de ces critères :
    - de huit logements ou moins, de quatre à six étages;
    - de neuf logements ou plus, d'un à six étages;
    - maison de chambres : neuf chambres ou moins;
    - en rangée ou jumelés et abritant au moins un local commercial;
    - avec hangar.

Exemples : bâtiment d'habitation pour les travailleurs étrangers .

Commercial et industriel

- Types de bâtiments : bâtiments d'au plus six étages qui répondent à au moins un de ces critères :
    - en rangée ou jumelés, avec ou sans logement résidentiel;
    - isolés, de trois à six étages, avec ou sans logement résidentiel;
    - l'aire au sol est supérieure à 600 m2et sans quantité significative de matières dangereuses.

Exemples : petits commerces de quartier en rangée ou jumelés, commerce d'alimentation.

Catégorie 4 (risques très élevés)
Résidentiel, commercial, industriel et institutionnel

- Types de bâtiments : bâtiments qui répondent à au moins un de ces critères :

- de sept étages ou plus, ou 23 m de hauteur;
- maison de chambres : plus de neuf chambres;
- une institution où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes en raison de leur âge, d'un handicap ou parce qu'ils sont confinés dans un lieu dont ils ne peuvent sortir seuls;
- un risque élevé de conflagration est présent;
- l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la ville.

Exemples : église, garderie, bâtiment vacant, bâtiment dangereux, bâtiment à risques particuliers, école (primaire, secondaire, etc.), motel.

Pour l'année 2021, le service de prévention des incendies de la MRC, chargé d'inspecter les bâtiments de catégorie 2-3 et 4, a procédé à des visites à domiciles. Par le biais d'une formule hybride, en respect des mesures sanitaires alors applicables, la MRC a opté pour une méthode de formulaire à remplir par le préventionniste, lors de ses visites, sans toutefois pénétrer à l'intérieur des bâtiments pour en faire l'inspection complète.

Le service de prévention de la MRC a également procédé à l'inspection de cinq (5) bâtiments de juridiction fédérale pour lesquels des recommandations ont été émises.

Données statistiques :

14*	Nombre d'unités à risque moyen de catégorie 2
29*	Nombre d'unités à risque élevé de catégorie 3
17*	Nombre d'unités à risque très élevé de catégorie 4
60*	Total d'unités de risque moyen à très élevé à couvrir par la MRC
15	Nombre d'unités à risque moyen de catégorie 2 visitées par la MRC
16	Nombre d'unités à risque moyen de catégorie 3 visitées par la MRC
17	Nombre d'unités à risque moyen de catégorie 4 visitées par la MRC
48	Nombre d'unité couverte en prévention en 2021 par la MRC
80	Pourcentage de prévention effectuée en 2021 par la MRC

*À noter qu'à la suite de l'implantation de la nouvelle base de données multiservices, la MRC a procédé à un recensement terrain où des divergences ont été constatées avec les données précédemment compilées par le service de prévention.

c. Interventions d'urgences incendies

Les interventions d'urgences incendies sont orientées de façon à respecter le Schéma de couverture de risque, document préparé par la Municipalité régionale de comté (MRC) des Jardins-de-Napierville et adopté par toutes les municipalités qui la compose.

Afin de respecter le Schéma de couverture de risque, il faut toujours prévoir le déplacement d'un minimum de quatre (4) pompiers sur une intervention d'incendie.
Afin d'intervenir plus rapidement et d'assurer un meilleur service incendie sur son territoire, la municipalité assure le maintien d'une équipe de deux (2) pompiers en garde interne, soit du lundi au vendredi de 8h à 16h et une garde externe de 00h à 6h.

Lors d'un appel pour une intervention d'urgence incendie, tous les pompiers sont contactés au moyen d'un appel général, en plus de contacter les services d'entraide des autres municipalités.

Le tableau suivant représente la répartition des différents appels incendies reçus au Service pour l'année 2021 selon les codes d'appel.

Code incendie	Description	Appels	%
1	ADMINISTRATION	3	3,26 %
2	URGENCE MUNICIPALE	2	2,17 %
10	ALARME INCENDIE	8	8,70 %
11	ALARME GAZ	2	2,17 %
12	VÉHICULE MOTORISÉ	4	4,35 %
13	ASSISTANCE	6	6,52 %
16	COUVERTURE CASERNE	1	1,09 %
21	CHEMINÉE	1	1,09 %
25	RECHERCHE & CAUSE INCENDIE (RCCI)	1	1,09 %
31	VERIFICATION	9	9,78 %
32	DÉBRIS DÉCHETS	2	2,17 %
40	INSTALLATION ÉLECTRIQUE	4	4,35 %
50	FORET OU HERBES	4	4,35 %
71	BATIMENT AGRICOLE	2	2,17 %
80	RÉSIDENCE	1	1,09 %
90	SAUVETAGE	1	1,09 %
98	DÉSINCARCÉRATION	4	4,35 %
105	ACCIDENT VÉHICULE À MOTEUR	26	28,26 %
999	PRATIQUE / EXERCICE	2	2,17 %
	TOTAL	**92**	**100,00 %**

Le prochain tableau démontre une comparaison du nombre d'appels pour urgences incendie reçu au Service en 2021 selon les différentes journées de la semaine.

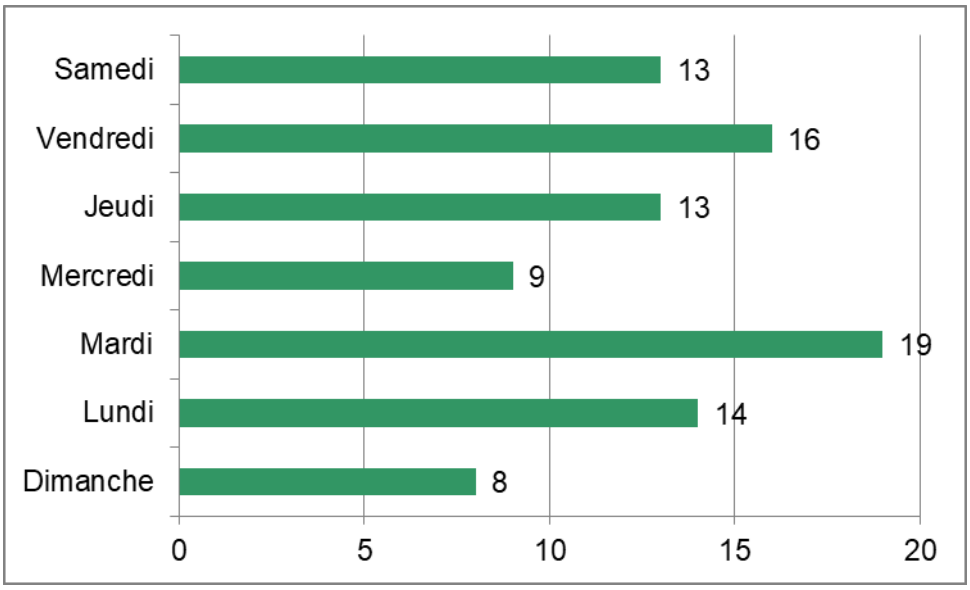

Le prochain tableau démontre les heures où le Service a reçu le plus grand nombre d'appels incendie tous codes confondus dans l'année 2021.

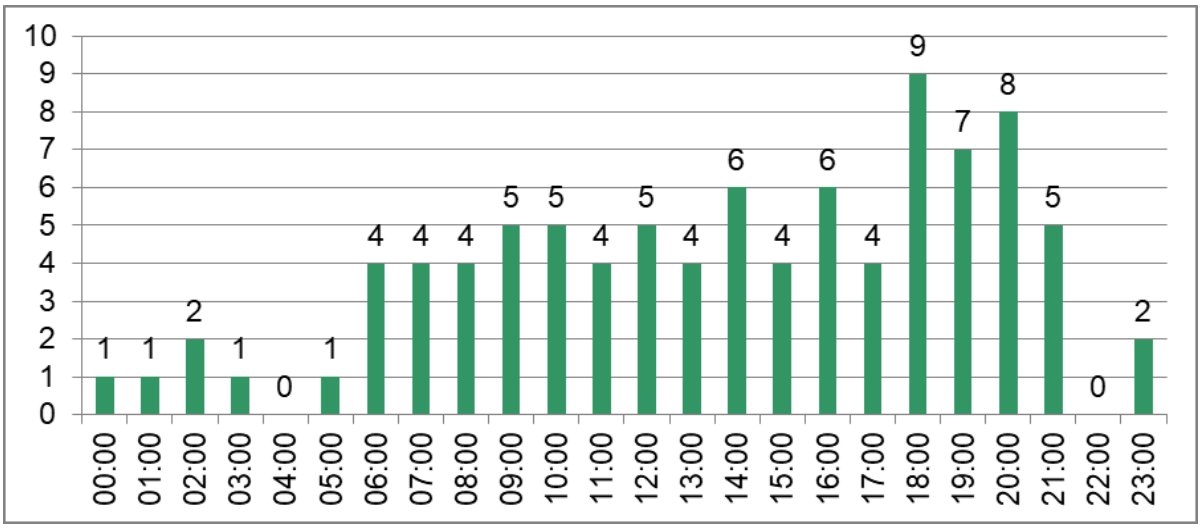

Le prochain tableau démontre la répartition des 92 appels pour urgences incendie reçu au Service en 2021 selon les différents mois de l'année.

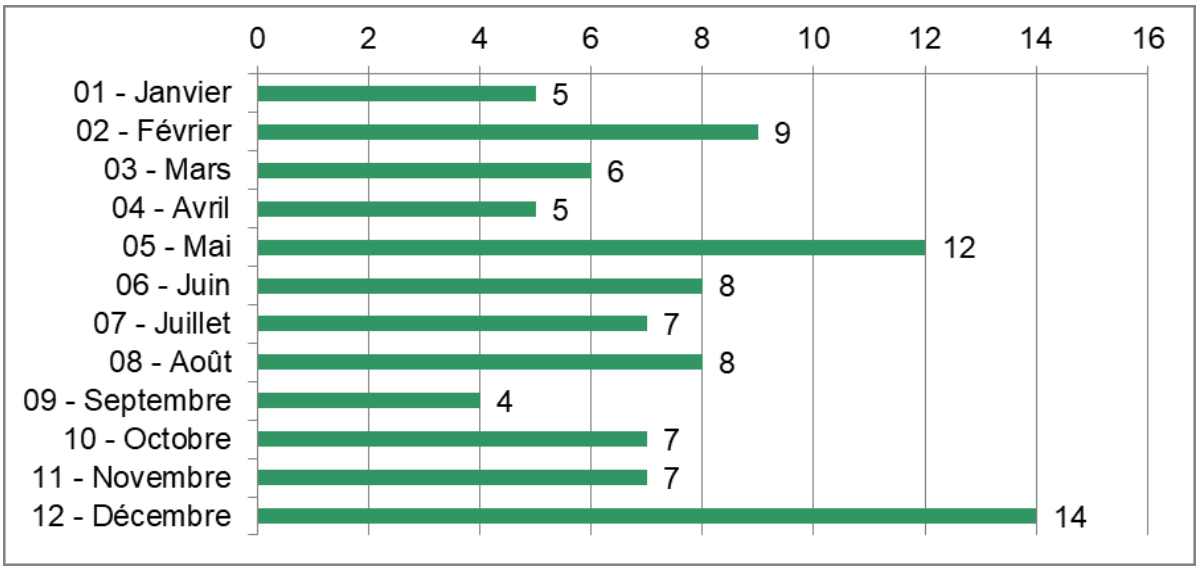

<u>TEMPS D'INTERVENTION MOYEN DES POMPIERS</u>

Temps de mobilisation : 7 minutes et 3 secondes

Temps de déplacement : 5 minutes et 44 secondes

Le prochain tableau présente le nombre d'appels pour des urgences incendies reçus au service de Saint-Jacques dans les cinq (5) dernières années.

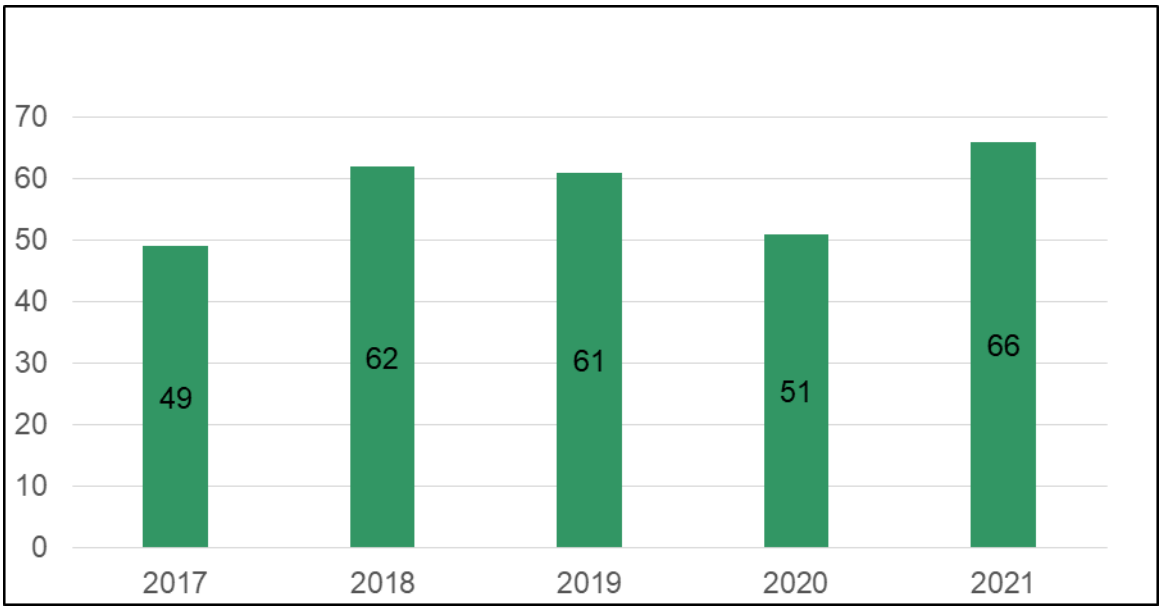

Faits saillants : Intervention d'incendie résidentiel.

Les pompiers ont été appelés pour une légère fumée sortant du toit, à leur arrivée, personne n'était présent dans la résidence. Les pompiers sont rapidement entrés dans la maison, le feu était confirmé dans la cuisine. Grâce à l'intervention rapide des pompiers, l'incendie a vite été maitrisé et les dommages se sont limités à la cuisine seulement !

d. Interventions d'urgences médicales

Le Service est composé de pompiers qui possèdent également une formation de premier répondant de niveau 3. Il s'agit du niveau de formation le plus élevé dans les cours de premier répondant et permet de pratiquer des interventions d'ACR, d'anaphylaxie, de traumatologie et des urgences médicales.

La présence de deux pompiers en garde interne à la caserne durant la semaine, soit du lundi au vendredi de 8h à 16h, permet d'intervenir aussitôt pour les cas d'urgences médicales. À l'extérieur des heures de garde interne, les appels sont répondus par la garde externe ou en appel général.

Données statistiques :

111	Nombre d'interventions médicales totales
27	Nombre d'interventions liées à des accidents de la route
4	Nombre d'interventions arrêt cardio-respiratoires
9:19	Délai de réponse moyen (en minutes) en dehors des heures de garde
2:61	Délai de réponse moyen (en minutes) pendant les heures de garde

Le prochain tableau présente le nombre d'appels pour des urgences médicales reçus au service de Saint-Jacques dans les cinq (5) dernières années.

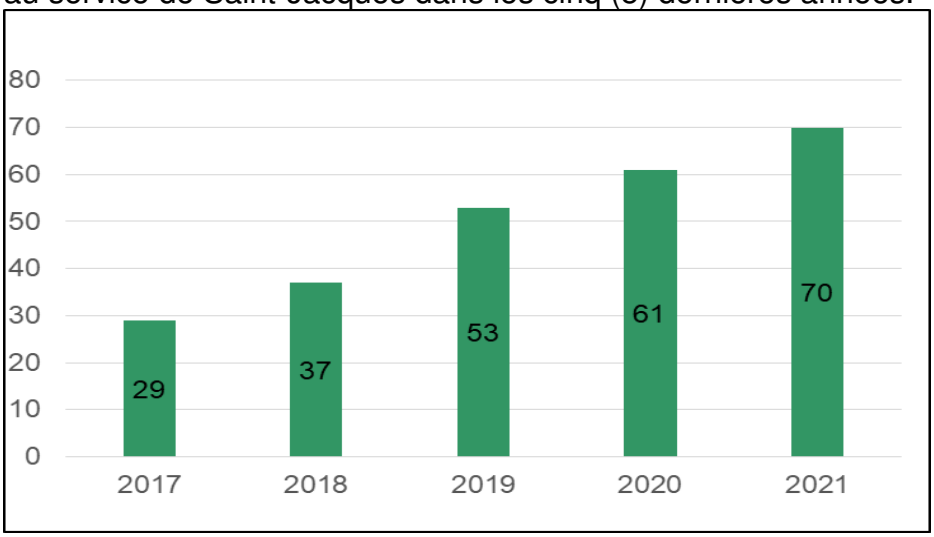

e. Entraide mutuelle

Les entraides entre municipalités sont très importantes pour combattre les incendies sur le territoire en ce sens qu'elles favorisent une meilleure force de frappe lors des interventions et assurent une couverture optimale du schéma de couverture de risque partout sur le territoire.

Le Service de sécurité de Saint-Jacques-le-Mineur fait actuellement partie de l'*Entraide des Grandes-Seigneuries*. Ce réseau d'entraide permet l'obtention de différentes ressources s'étendant de Châteauguay aux lignes américaines. Cette entraide permet également d'avoir accès à certains appareils plus spécialisés tels qu'une plate-forme élévatrice et une échelle aérienne. De plus, ce support offre la possibilité d'avoir accès à certaines spécialités telles que le sauvetage en espace clos et le sauvetage en milieu isolé (S.U.M.I).
L'entente des Grandes-Seigneuries ne prévoit pas de coût minimal pour l'utilisation des équipements, mais les coûts reliés à la main-d'œuvre et au carburant sont facturés à la municipalité requérante. Cependant, lors de demandes pour un sauvetage spécialisé, des coûts additionnels sont facturés à la municipalité requérante.

En 2021, la municipalité avait des ententes d'entraide automatique avec les municipalités suivantes :

- Saint-Philippe
- Napierville
- St-Édouard

En plus de pouvoir compter sur l'aide des municipalités avoisinantes, les entraides assurées par le Service sont refacturées, ce qui favorise un revenu annuel.

Données statistiques :

6	Nombre d'intervention où Saint-Jacques a été appelé en entraide
6	Nombre d'intervention où Saint-Jacques a bénéficié de l'entraide d'une ou plusieurs autres municipalités
11:02	Délai de réponse moyen (en minutes) de Saint-Jacques dans une entraide
14:18	Délai de réponse moyen (en minutes) des autres municipalités à Saint-Jacques dans une entraide

Liste des entraides disponibles

✓ Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	✓ Saint-Isidore-de-Châteauguay
✓ Lacolle	✓ Saint-Urbain-Premier
✓ Saint-Bernard-de-Lacolle	✓ Saint-Philippe-de-Laprairie
✓ Saint-Patrice-de-Sherrington	✓ Saint-Mathieu-de-Laprairie
✓ Saint-Edouard-de-Napierville	✓ Candiac/Delson
✓ Saint-Michel-de-Napierville	✓ Saint-Constant/Sainte-Catherine
✓ Saint-Rémi	✓ Laprairie
✓ Sainte-Clotilde-de-Châteauguay	✓ Châteauguay
✓ Kahnawake	✓ Saint-Jean-sur-Richelieu

f. Participations diverses

Les pompiers du Service de sécurité incendie étaient présents cette année encore, de façon bénévole, pour assurer la sécurité des enfants lors de la fête d'Halloween ainsi que la collecte de denrée pour la période des fêtes.

En raison des mesures sanitaires en vigueur pour contrer la pandémie de Covid-19, aucune autre activité n'a été faite par le service incendie cette année.

5. RESSOURCES FINANCIÈRES

a. Etat financier 2021

Au moment de rédiger ce rapport, les états financiers de l'année 2021 n'ont pas encore été vérifiés. Les données sont donc présentées à titre informatif et non-officiel.

	Budget 2021	Estimé 2021
REVENUS PROTECTION INCENDIE		
Sécurité incendie	-	427
Matériel PR	13 500	3 907
TOTAL REVENUS PROTECTION INCENDIE	**13 500.00 $**	**4 334.00 $**
DÉPENSES PROTECTION INCENDIE		
Salaire + DAS + Vacances	223 418	224 583
Frais de déplacement	200	200
Frais de poste et messagerie	600	192
Frais de téléphonie	2 200	2 962
Soutien informatique	1 500	2 006
Système de télécomm.	5 000	4 492
Câble	550	535
Ententes inter-municipales	23 000	19 795
Enlèvement de la neige	320	320
Formation et perfectionnement	15 000	2 855
Immatriculations	3 500	3 295
Autres	500	304
Entretien et réparations - BF	6 450	-
Entretien et réparations - Caserne	4 500	806
Entretien et réparations- Véhicules	13 000	6 703
Entretien - Équipement PI	8 000	9 335
Aliments et boissons - PI	1 000	528
Essence et huile	5 000	5 050
Propane et chauffage	3 500	2 992
Pièces et accessoires	6 000	2 000
Articles de nettoyage	500	842
Cotisation et abonnement	900	290
Vêtements et accessoires	5 000	3 000
Fournitures de bureau	1 000	1 115
Électricité	2 400	1 863
Médicaments et fournitures - PR	4 000	4 527

Quote-part - MRC	9 827	12 183
TOTAL DÉPENSES PROTECTION INCENDIE	**346 865.00 $**	**312 773.00 $**
DÉPENSES PROTECTION CIVILE		
Budget général	25 000	-
Honoraires professionnels	-	75
Entretien des génératrices	5 000	1 867
Autres dépenses	3 500	2 105
TOTAL DÉPENSES PROTECTION CIVILE	**33 500.00 $**	**4 047.00 $**
TOTAL - PROTECTION INCENDIE ET CIVILE	**(366 865.00) $**	**(312 486.00) $**

b. Budget 2022

Le budget pour l'année 2022 a été adopté lors d'une séance extraordinaire le 18 janvier 2022 par le Conseil municipal.

	Budget 2022
REVENUS PROTECTION INCENDIE	
Sécurité incendie	7 200
Matériel PR	-
TOTAL REVENUS PROTECTION INCENDIE	**7 200.00 $**
DÉPENSES PROTECTION INCENDIE	
Salaire + DAS + Vacances	247 042
Frais de déplacement	100
Frais de poste et messagerie	250
Frais de téléphonie	3 000
Soutien informatique	2 000
Système de télécomm.	5 000
Câble	550
Ententes inter-municipales	23 000
Enlèvement de la neige	320
Formation et perfectionnement	8 000
Immatriculations	3 500
Autres	500
Entretien et réparations - BF	3 500
Entretien et réparations - Caserne	2 500
Entretien et réparations- Véhicules	10 000

Entretien - Équipement PI	10 000
Aliments et boissons - PI	1 000
Essence et huile	5 500
Propane et chauffage	3 500
Pièces et accessoires	5 000
Articles de nettoyage	1 000
Cotisations et abonnements	300
Vêtements et accessoires	5 000
Fournitures de bureau	1 500
Électricité	2 000
Médicaments et fournitures - PR	4 500
Quote-part - MRC	15 000
TOTAL DÉPENSES PROTECTION INCENDIE	**363 562.00 $**

DÉPENSES PROTECTION CIVILE	
Budget général	-
Alertes cellulaires	657
Honoraires professionnels	-
Informatique	1 130
Association et abonnement	337
Entretien des génératrices	5 000
Autres dépenses	2 500
TOTAL DÉPENSES PROTECTION CIVILE	**9 624.00 $**

TOTAL - PROTECTION INCENDIE ET CIVILE	**(365 986.00) $**

6. RESSOURCES HUMAINES

a. Formations

Afin de satisfaire aux exigences de la *Loi sur la sécurité incendie*, d'assurer la santé, la sécurité ainsi que l'intégrité physique du personnel, le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur se doit de dispenser, par le biais de l'École Nationale des Pompiers du Québec, la formation initiale *Pompier I* d'une durée de 306 heures.

Cette formation permet aux intervenants d'être en mesure de procéder à l'extinction des incendies dans toutes les municipalités ayant une population de moins de 25,000 habitants. À la suite de cette formation, plusieurs autres cours additionnels doivent être suivis afin de qualifier tous les membres du personnel sur les spécialités internes soit : la qualification d'*opérateur d'autopompe* (30 heures), la qualification en *désincarcération* (30 heures) ainsi que le cours complet de premier répondant niveau trois (60 heures).

Le Service est composé de pompiers de différents niveaux de compétences en termes de prévention des incendies.

Pompier auxiliaire
Les pompiers auxiliaires sont des pompiers qui n'ont plus la possibilité de participer activement aux interventions, mais qui peuvent porter assistance lors de celles-ci et agir à titre de premier répondant.

Pompier recru
Les pompiers recrus sont des personnes qui ont intégré le Service sans avoir actuellement les compétences requises pour pratiquer le métier de pompier. Ils doivent donc participer à un programme de formation pour obtenir le titre de pompier niveau I.

Pompier I
Les pompiers de niveau I possèdent l'ensemble des compétences de base en combat d'incendie et en intervention en présence de matières dangereuses, soit les compétences requises pour pratiquer le métier de pompier :

- Maîtrise des équipements relatifs à l'eau;
- Comportement et intervention en fonction des phases du feu;
- Utilisation d'un appareil de protection respiratoire isolant autonome;
- Utilisation du matériel d'intervention;
- Connaissance des caractéristiques du territoire à protéger;
- Activités de prévention des incendies;
- Processus d'intervention général;
- Processus d'intervention défensive en présence de matières dangereuses;
- Processus d'intervention spécifique à des feux de nature particulière.

Pompier II
Les pompiers de niveau II possèdent, en plus des compétences acquises dans la formation de niveau I, la capacité de répondre aux exigences suivantes :

- Entretien de l'équipement;
- Élaboration d'un plan d'intervention;
- Intervention dans des bâtiments de grandes dimensions;
- Coordination des actions d'une ou de plusieurs équipes de travail lors d'une intervention d'urgence;
- Coordination d'une équipe d'attaque à l'intérieur d'un bâtiment;
- Protection des éléments de preuve de l'origine et de la cause probable d'un incendie;
- Assistance à une équipe de sauvetage technique;
- Intervention en présence de gaz ou de liquides inflammables;
- Maîtrise d'un feu de gaz inflammable;
- Désincarcération automobile.

Pompier formé DEP
Les pompiers ayant obtenu un diplôme d'études professionnelles (DEP) possèdent une combinaison des compétences de pompier I et II, en plus de certaines spécialités :

- Manipulation de tuyaux, lances et accessoires;
- Recherche de victimes;
- Structure de bâtiments;
- Accès à un bâtiment;
- Conduite de véhicule incendie;
- Autopompe;
- Bâtiment à risques faibles et incendie extérieur;
- Matières dangereuses-opérations;
- Protection et déblai;
- Premier répondant;
- Équipement de haut débit;
- Bâtiment de faible hauteur attaché et bâtiment de grande superficie;
- Véhicules d'élévation;
- Méthodes d'alimentation avancées;
- Bâtiment à haute densité de population;
- Activités de prévention;
- Santé psychologique;
- Sauvetage vertical;
- Sauvetage sur plan d'eau;
- Sauvetage et véhicules accidentés;
- Sauvetage en espace clos.

Pompier formé DEC
Les pompiers ayant obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC) possèdent une combinaison des compétences d'un pompier formé au DEP de ses spécificités, ainsi que des notions supérieures liées à la formation de niveau collégial :

- Interpréter des plans de bâtiments, de sites et d'infrastructures urbaines;
- Situer le métier de pompier en sécurité incendie et en sécurité civile;
- Effectuer des opérations de tactiques à l'aide d'équipement de combat d'incendie;
- Maintenir à jour sa compétence à titre de premier répondant I;
- Effectuer la recherche et le sauvetage de victimes en milieu urbain;
- Appliquer des techniques d'intervention psychosociale;
- Analyser des tactiques de lutte contre l'incendie en vue d'interventions particulières;
- Combattre des incendies avec systèmes de protection incendie;
- Analyser l'apport des systèmes de détection et d'autoprotection relativement à la lutte contre les incendies;
- Traiter des données de sécurité incendie sur supports informatiques;
- Appliquer des principes chimiques aux interventions d'urgence;
- Interpréter des plans de sécurité incendie et produire des plans d'intervention;
- Appliquer les codes en prévention en fonction du métier de pompier;
- Combattre des incendies avec des systèmes d'autoprotection incendies;
- Prévoir les dangers d'incendie associés aux systèmes de mécaniques et électriques de bâtiment;
- Combattre des incendies dans des installations souterraines;
- Intervenir en présence de matières dangereuses. Niveau opérations spécifiques et techniques;
- Agir à titre d'éducateur ou d'éducatrice du public en prévention des incendies;
- Maintenir à jour sa compétence à titre de premier répondant II;
- Intervenir à titre de pompier dans un contexte d'interventions diverses;
- Combattre des incendies dans des bâtiments comprenant des systèmes mécaniques complexes.

Officier non urbain
Pour accéder au titre de lieutenant, les pompiers éligibles doivent suivre la formation d'officier non urbain qui leur permet d'acquérir les compétences à développer relativement au leadership, au sens de l'organisation et de gestion d'un service de sécurité incendie et à la gestion des interventions d'urgence.

Il est également possible de suivre une formation d'officier de niveau I, laquelle permet l'acquisition de compétences supérieures à l'officier non urbain, mais ce niveau de formation n'est pas exigé au sein du service de Saint-Jacques.

L’annexe « A » présente le niveau de formation de chacun des membres du service.

b. Promotions et embauche

Dans la dernière année, le pompier Alexandre Ducharme St-Amour a été promu au titre de lieutenant le 18 juin 2021.

Le service a procédé à l’embauche de deux nouveaux pompiers recrus, Martin Gélineau le 23 novembre 2021 et Simon Varin le 13 avril 2021.

c. Départs et déplacement

Le lieutenant Denis Perrier a demandé à être destitué de son poste de lieutenant en mai 2021, il continue son service à la caserne de Saint-Jacques-le-Mineur à titre de pompier éligible et de premier répondant de niveau III.

Les pompiers Jean-François Olivier, Alexandre Pratte, Francis L’Italien et Pascal Mathieu ont quitté le service au cours de l’année 2021.

À la fin de l’année 2021, le service comptait 12 pompiers et premiers répondants, ainsi que 4 lieutenants, en plus du directeur du service par intérim.

7. OBJECTIFS NOUVELLE ANNÉE

Pour la prochaine année, le Service de sécurité incendie souhaite se concentrer sur les objectifs suivants :

- Augmenter le nombre de visites de prévention des incendies pour les immeubles de catégorie 1;
- Augmenter sa présence sur le territoire, notamment en assurant une garde interne sur de plus grandes plages horaires;
- Embaucher de nouveaux pompiers dans le service.

8. Annexe « A »

Niveau de formation des membres du service

Pompier	Formation	Statut	Commentaire
Alexandre Ducharme St-Amour	DEC	Lieutenant	Directeur par intérim – Officier 1 en cours
Ludovick Lestage-Primeau	Pompier 1	Lieutenant	Officier O.N.U
Guillaume Deneault	Pompier 1		
Jacob Bernier	Pompier 1	Lieutenant	Officier 1 en cours
Jean-Philippe Deneault	Pompier 1		
Simon Varin	Pompier 2		
Robert Primeau	Pompier 1	Lieutenant	Officier O.N.U
Jean-Sébastien Robert	Pompier 1		
Nicolas Martin	Pompier 1		
Denis Perrier	Pompier 1	Éligible	Officier O.N.U
Charles-Antoine Rouleau	DEP	Éligible	Officier O.N.U
Patrick Denault	Pompier 1		
Charles Pariseault	DEC		
Martin Gélineau	DEP		
Réal Dubois	Pompier 1	Auxiliaire	